



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°95.

Bien cher Albinus,

Lundi 30 septembre, s'est tenue la 4^{ème} réunion du Conseil Municipal pour l'année 2013. Pour la 1^{ère} fois depuis mars 2008 les 15 Conseillers étaient présents. Une performance qui mérite d'être soulignée après 29 séances et à moins de 6 mois des élections municipales. Le monologue commence à 20h08 car il a fallu attendre, 2 conseillers retardataires. Le compte rendu du Conseil du 24 juin est adopté à l'unanimité. Un Conseil où, une fois de plus, les sujets les plus importants ne seront pas abordés ou débattus dans cette séance publique.

1-Création de poste à temps complet : service administratif.

Suite au départ de Mme Agnès Ratel chargée, à mi-temps, de l'accueil, du secrétariat et de l'état civil il y a lieu de procéder à son remplacement. Dans un 1^{er} temps il était question de recruter. Aujourd'hui on semble opter pour le passage à temps plein de la comptable qui assurerait l'ensemble des 2 fonctions. Il ne s'agit donc pas, sauf erreur, d'un renforcement du service mais du remplacement de deux mi-temps par un temps plein. Il est indiqué en séance, mais non repris dans le compte rendu, que « *L'on crée le poste mais on se donne 6 mois avant d'officialiser ce changement* ». Accord à l'unanimité.

2- Tarifs cantine et garderie :

Sodexo titulaire du marché de fourniture des repas pour la cantine de l'école a augmenté ses tarifs de 1,98%, ce qui représente un surcoût de 5 à 8 centimes d'euro (entre **2,67€** et **4,11€**) suivant les tranches du quotient familial et non du coefficient comme on s'entête à le dire. La garderie est maintenue à **0,50€** la demi-heure. Accord à l'unanimité pour appliquer les nouveaux tarifs.

3- Budget Général et budget Eau et Assainissement : modifications budgétaires N°1.

Cette modification est présentée comme une simple et habituelle régularisation de certaines écritures à la demande du Percepteur, sans plus de précisions puisque, comme d'habitude tout a été dit en réunion préparatoire ! Dans le compte rendu, force est de constater que de nombreux postes de la section fonctionnement sont réduits à hauteur totale de **61 000€** pour être virés à la section d'investissement ce qui devrait donc diminuer d'autant l'emprunt de **350 000€**. Pourquoi ne pas dire que ces opérations se font pour payer une partie de la future Mairie ? Car pour ce qui est de l'emprunt sollicité auprès de la Caisse des Dépôts, évoqué en juin, il n'a pas dû être encore accordé puisque le Maire n'a pas rendu compte de sa délégation. Albinus, à ton avis, la Commune a-t-elle la capacité d'autofinancement suffisant pour prétendre à ce nouvel emprunt ?

Pour le budget de l'eau, sujet non abordé en séance, le compte rendu fait état d'une modification pour l'achat de mobilier (**15 000€**, ce doit être du bois précieux !), de matériel de bureau et informatique (**5 000€**) soit **20 000€**. A qui va-t-on faire croire que tout ça va servir exclusivement pour la gestion de l'eau ?

Accord à l'unanimité.

4- Réhabilitation de l'ancienne Cure. Demandes de subventions :

On y revient, la Commune cherche des sous ! Au titre de l'exercice 2013 les subventions sollicitées pour la **nouvelle Mairie** auprès de la Préfecture et du Conseil Général n'ont pas été obtenues. Le Maire souhaite revenir à la charge au titre de la programmation 2014. Notre Commune en est maintenant à être gérée sur des espérances... de l'année prochaine !

Le Maire a même sollicité le Sénateur local. Celui-ci va, peut être, lui attribuer **12 000€** de sa réserve parlementaire pour aider au paiement des travaux (non repris dans le compte rendu). Tu vois Albinus cela démontre bien que manifestement le financement de ce projet n'est toujours pas bouclé ! Accord à l'unanimité.

5- Budget de l'eau. Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau :

Il s'agit des travaux de suppression des conduites en plomb rues de la Charrière et des Brindolles dont on parle depuis des années. Véolia a remis un devis pour **18 389€ HT**. Espérons là aussi une réponse positive pour les finances de la Commune, mais reconnais, Albinus, que si l'on s'y était pris plus tôt on aurait eu plus de chance qu'en cette période de vaches maigres. Accord à l'unanimité.

6- Emplois saisonniers. Création de postes :

Le Maire expose que dans le cadre du déménagement des services administratifs dans la nouvelle Mairie il souhaite embaucher 2 personnes durant les vacances de la Toussaint soit 2 semaines à temps plein. Diantre ! Les dossiers en cours plus les archives à descendre d'un étage et à déplacer de 15 mètres représentent une telle charge ? Une dépense sans doute proche de **2 000€**.

Albinus, je te laisse méditer sur le comportement de nos voisins de Planaise, bien plus soucieux, semble-t-il des deniers publics. Accord à l'unanimité.

PLANAISE DL du 02/10/2013

De nouveaux abris



De nouveaux abris-bus pour les élèves.

Les anciens élèves des collèges et lycées doivent se souvenir qu'en cas de mauvais temps, leur seul salut pour se protéger des intempéries était de se réfugier sous le balcon de "Mémé Billoud" pour le chef-lieu ou l'avancée de toit de la maison Milési pour "Le Châtelard". Les mœurs ont changé. Aujourd'hui, il faut des abris plus en rapport avec le XXI^e siècle et ainsi, la commune a investi pour ces deux arrêts de cars scolaires mis en place par des membres du conseil municipal. Celui du chef-lieu est implanté sur le parking de la mairie, celui du Châtelard, sur une parcelle privée mise à disposition gracieusement par la famille Jean Paul Aguetaz. Ainsi, les étudiants seront protégés lors de l'attente du car qui les transportera vers leur apprentissage du savoir.

12 73A
csp3

LDL73AGE112

Il est 20h28 tout a été dit, on peut passer aux questions diverses.

Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération :

- a) **Déclaration d'intention d'aliéner** : la Commune n'exerce pas son droit de préemption pour la vente : S. Rebesco/Dunoyer. Le compte rendu fait état de la vente non préemptée, des Consorts Perrin-Trosset/Grenobloise d'Aménagement Foncier non évoqué en séance alors que le Maire a l'obligation de rendre publiques ses décisions prises par délégations.
- b) **Elections** : Municipales les 23 et 30 mars 2014 et Européennes le 25 mai 2014.
- c) **Affaire Ladiré** : audience fixée au 28/10/2013.
- d) **SISARC** : le rapport 2012 est disponible. Le Maire indique qu'une enveloppe de **19 millions** d'euros pourrait être débloquée par l'Etat, EDF et l'Agence de l'Eau, charge au Préfet de déléguer les travaux sur l'Isère au SISARC. (non repris dans le compte rendu)
- e) **Association des Parents d'Elèves de l'école** : une invitation a été adressée au Maire pour leur Assemblée. Demande aux élus délégués auprès de l'école de prévoir une présence. Ce n'est pas l'enthousiasme ! (non repris dans le compte rendu)
- f) **Lettre d'un habitant du Haut de Mérande** : qui s'inquiète et attire l'attention des Elus sur l'utilisation des cheminements piétonniers par les enfants avec leur vélo et des risques d'accidents dus à la vitesse excessive. On réfléchit, voir avec le Conseil Général ! Une façon comme une autre de dégager en touche ?

g) **Implantation d'une statue sur la parcelle d'un particulier au dessus des Rochettes :**

Une association de préservation et de promotion de l'art religieux, basée à Aix les Bains demande l'autorisation d'implanter une statue, œuvre du célèbre sculpteur Livio Benedetti, au lieu-dit ci-dessus. Ce sculpteur, résident à Apremont (malheureusement décédé il y a quelques jours) est mondialement connu et tout particulièrement en Savoie son Département d'adoption. Une exposition de ses œuvres a eu lieu dans les Jardins du Château de Chambéry en juin dernier à l'initiative de la Fondation Pierre Dumas, une émission télévisée lui a été consacrée dernièrement. Qui n'a pas vu à l'entrée de Tignes sa magnifique Dame du Lac ou au péage du tunnel du Fréjus le buste de Pierre Dumas. Bref, un illustre inconnu semble-t-il pour les Elus. Pour le reste le Maire reste dans l'attente d'un dossier complet. (non repris dans le compte rendu).



La Dame du Lac de Livio Benedetti

h) Compagnie Autochtone : 2 représentations ont lieu chaque année dans toutes les Communes de la CCPM. La dernière à Arbin a attiré 10 spectateurs seulement et encore pas tous d'Arbin. Des Conseillers s'interrogent sur la nécessité d'un tel spectacle, d'autres l'approuvent car le spectacle est de qualité. A la demande d'un conseiller sur le coût (hors salle) pour la collectivité, il a été répondu : « *Que la CCPM subventionnait à hauteur d'environ 100 000€* » (non repris dans le compte rendu). Non, au titre du primitif 2013 elle a retenu **8 100€** !

Bizarre, Albinus, sur ces questions diverses on bavarde à tout va et l'on passe plus de temps que sur les sujets importants de la Commune. Pourtant, il faudra bien un jour dresser un bilan plus exhaustif de la situation financière de notre village. Au regard de ce qui se passe sur les derniers importants financements ce serait indispensable. Patience, Albinus, ça viendra peut être !

As-tu remarqué le nombre de plus en plus croissant de sujets qui, soit ne sont pas évoqués en séance, soit non repris dans le compte rendu ? Albinus peut-on parler d'oublis ? C'est sans doute pour la même raison que ce dernier n'est pas affiché sur les panneaux annexes.

La séance est levée à 21h05, sans qu'un seul mot ne soit dit sur la rentrée scolaire et les difficultés de place pour assurer la cantine dans de bonnes conditions. Selon certains parents, l'école manquerait d'espace pour accueillir normalement les enfants, et pas seulement pour les repas. La Commune a même installé un abri de jardin dans la cour pour stocker du matériel. D'autres verraient d'un bon œil un supplément substantiel de surface, mais en dur, pas en planches ! Mais comment agrandir quand il n'y a plus de terrain attenant disponible. Et puis aujourd'hui, voire demain, où le Conseil va-t-il trouver de l'argent ? Il a été dépensé ailleurs dans des projets déraisonnables et non maîtrisés. Pour satisfaire quoi ? Des promesses et le bien-être de quelques-uns ? Albinus, ne crois-tu pas que la priorité aurait été d'assurer les besoins, le confort, et la qualité de vie des enfants de la Commune dans leur Ecole ? Mais que veux-tu, de toutes ces décisions majeures on ne sait rien sur la façon dont sont faits les choix, puisqu'il n'y a jamais de débat publique.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Octobre 2013.